

# La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

Qu'est-ce que la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité ?  
 Quel est son objectif ?

La Gestion Sociale et Urbaine – dit GSUP - œuvre pour l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers. Elle s'applique ainsi à l'espace de vie quotidien extérieur des habitants.

Pour parvenir à cet objectif, la GUSP regroupe de grands principes :

- Solliciter la participation des habitants en tant qu'usagers,
- Coordonner les interventions des partenaires : ville de Fourmies, services de l'Etat, Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Région Hauts de France, Communauté de Communes Sud Avesnois, bailleurs, associations, etc.
- Réguler les dysfonctionnements dans les quartiers,
- Améliorer l'image et l'attractivité des quartiers,
- Améliorer la qualité de vie des habitants,
- Développer les pratiques liées à la protection de l'environnement,
- Accompagner et faciliter la mise en œuvre des opérations au service de la rénovation urbaine,
- Assurer la qualité des investissements réalisés sur les espaces extérieurs,
- Renforcer la tranquillité publique dans les quartiers,
- Accompagner les habitants vers l'appropriation des logements rénovés.

Elle prend en considération de multiples sujets relatifs au cadre de vie : les espaces verts, la propreté des espaces publics, la signalétique, l'éclairage public, la tranquillité et la sécurité, etc. Ces sujets sont répartis en 3 groupes :

- La Gestion Technique,
- La Gestion de Proximité,
- La Gestion Sociale.

## La Gestion Technique

Sur Fourmies, les axes d'intervention prioritaires sont les suivants :



### La propreté urbaine

- Améliorer l'entretien et la propreté des quartiers et de la Ville : espaces publics, espaces résidentialisés et parties communes des immeubles. Il s'agira notamment d'optimiser la coordination des interventions Ville / bailleurs / Communauté de Communes Sud Avesnois.
- Améliorer l'organisation des collectes de déchets et d'objets encombrants sur les espaces publics.
- Apporter des réponses au problème des dépôts sauvages (règlement intérieur des bailleurs, actions de sensibilisation, etc.).
- Mettre en place des actions de prévention, d'information et de sensibilisation sur la gestion des déchets et sur le sélectif pour les habitants.



### La circulation et le stationnement

- Améliorer les conditions de stationnement et de circulation dans le quartier.
- Assurer l'enlèvement rapide des épaves.
- Sensibiliser les habitants aux usages (favoriser la cohabitation des piétons et véhicules).



### Les espaces publics de proximité

- Renforcer la prise en compte des usages dans l'élaboration des projets en associant plus étroitement les habitants.
- Travailler sur les limites entre l'espace public et l'espace privé pour prévenir les ruptures de gestion ou de traitement de l'espace.

## La Gestion de Proximité

Sur Fourmies, les axes d'intervention prioritaires sont les suivants :



### La sécurité et la tranquillité

- Participer aux instances du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD): groupes thématiques, Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF), suivi personnalisé, etc.
- Solliciter l'intervention des Arrêtés Préfectoraux de Mise sous Surveillance (APMS).
- Intervenir en amont des situations sensibles dans une logique de prévention des risques.



### La médiation et la communication

- Mettre en place d'une communication globale sur toute la ville et la construction d'outils de communication de proximité (Par exemple le journal, « Du côté de chez nous »).
- Développer l'utilisation de l'application Android de la Commune de Fourmies.
- Solliciter les médiateurs de la ville pour informer les habitants.

## La Gestion Sociale

Sur Fourmies, les axes d'intervention prioritaires sont les suivants :



### L'habitant dans son logement

- Accompagner les habitants vers l'appropriation des logements rénovés ou neufs.



### La prise en compte de l'usage des espaces et des équipements publics par les habitants

- Mobiliser les habitants sur l'aménagement des espaces publics et des équipements.
- Veiller à aménager des espaces correspondant aux besoins et usages des habitants.
- Accompagner les habitants vers l'appropriation des équipements et des espaces publics.



### L'insertion professionnelle

- Se saisir du projet de rénovation urbaine pour générer des heures d'insertion.